



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

revalorisation

Question écrite n° 21162

Texte de la question

Mme Cécile Untermaier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes de nombreux enseignants de lycées professionnels. En effet, ces derniers s'interrogent sur l'avenir des lycées professionnels dans un contexte de baisse généralisée des dotations horaires globales. Ces baisses, qui ne permettent plus, dans de nombreux établissements, d'avoir des enseignements en classes dédoublées, portent, selon eux, atteinte à la qualité de la formation dispensée. Ils s'interrogent aussi sur l'avenir du certificat d'aptitude professionnelle en lycée professionnel, dont les capacités d'accueil diminuent dans le public, et qu'ils craignent de voir disparaître au profit de l'apprentissage. Estimant être les parents pauvres de l'éducation nationale, ils souhaiteraient vivement une revalorisation de la filière, en faisant valoir que l'enseignement professionnel a fait l'effort d'évoluer dans ses rapports avec l'entreprise et le milieu professionnel et que les diplômes qu'il prépare correspondent à des qualifications reconnues sur le marché du travail. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre au profit de l'enseignement professionnel.

Texte de la réponse

En inscrivant la valorisation de l'enseignement professionnel dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le gouvernement a montré l'importance qu'il accorde à cet enseignement, notamment en termes « d'atout qu'il représente pour le redressement productif de la France et l'insertion professionnelle des jeunes ». Après des années de réduction des emplois, la refondation de l'école consiste d'abord à réinvestir dans les moyens humains qui sont mis à son service. Il est ainsi programmé la création de 60 000 emplois dans l'enseignement sur la durée de la législature. Sur ce total, 54 000 emplois seront créés au ministère de l'éducation nationale, 5 000 au ministère de l'enseignement supérieur et 1 000 au ministère de l'agriculture. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit dans le second degré, des moyens nouveaux, à hauteur de 4 000 postes, qui seront en priorité consacrés à la mise en place, dans les collèges comptant une forte proportion d'élèves en difficulté et les lycées professionnels, de dispositifs pédagogiques adaptés à l'hétérogénéité des publics et de parcours favorisant la réussite de tous les élèves. L'objectif est notamment de lutter contre le phénomène du décrochage des élèves du second degré. Concernant les capacités d'accueil de CAP sur les territoires académiques, elles sont fixées par le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP), qui est élaboré conjointement par la région et les autorités académiques. Pour construire la carte annuelle des formations professionnelles initiales dans le cadre de ce contrat, les partenaires s'appuient sur l'étude des besoins économiques du territoire, à laquelle sont associés les représentants des milieux économiques, ainsi que sur la demande des familles. Il convient également de préciser que la part des effectifs de CAP par rapport à ceux du baccalauréat professionnel a légèrement augmenté (0,1 point) depuis l'année 2011/12. Ils représentaient 18,6 % du total des effectifs inscrits en baccalauréat professionnel et en CAP en 2012/13 pour 18,5 % en 2011/12. En effet, les effectifs de l'année 2012/2013 (dans les établissements publics et privés, en France métropolitaine et DOM) inscrits dans le cycle du baccalauréat professionnel représentent 81,5 % des effectifs de la voie

professionnelle. Plus généralement, le gouvernement n'envisage aucunement de supprimer la préparation du CAP par voie scolaire, car il répond à des demandes des familles, à des besoins des élèves et de nombreux milieux professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21162

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2992

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 202